

INFORMATIONS PRATIQUES

Cultes

Vos opinions et vos croyances seront respectées. Un membre de l'équipe soignante peut, à votre demande, faire venir un représentant de votre religion.

Pour le culte catholique, le service d'aumônerie composé d'aumôniers et de bénévoles, attaché à l'établissement, est à l'écoute des patients et de leur famille. Il peut vous rendre visite si vous en exprimez le désir. Il peut également vous mettre en relation avec un ministre du culte de votre choix. Pour solliciter le service d'aumônerie, composez le 02 97 01 41 41 (standard du CHBA) ou adressez-vous à un membre de l'équipe soignante.



CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATLANTIQUE

20 Boulevard Général Maurice Guillaudot

BP 70555

56017 Vannes Cedex

Tél. : 02 97 01 41 41

Nous contacter

<http://www.migration.ch-bretagne-atlantique.fr/informations-pratiques/cultes-502.html>